

**Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Coinches  
séance du 24/03/2023**

L' an 2023, le 24 Mars à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire.

M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM : FUNFSCHILLING Jérôme, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BRESCH Sébastien à Mme BATOT Séverine, CHACHAY Silvère à M. LEMAIRE Anthony, GUNSETT Jean-François à M. FUNFSCHILLING Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 13/03/2023

Date d'affichage : 13/03/2023

M. RINGOT Hubert Secrétaire

*réf* : 2023/03 : **TRAVAUX DISTILLERIE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser des travaux de rénovation concernant le bâtiment de la distillerie

La réalisation de ces travaux est estimée à 5 300.00 € H.T. soit 6 360.00 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SOLLICITE une demande d'aide au titre de la DETR
- DONNE pouvoir au Maire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*réf* : 2023/04 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE**

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	434 143.87 €
DEPENSES	:	373 509.77 €
EXCEDENT	:	60 634.10 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	179 513.52 €
DEPENSES	:	96 331.48 €
EXCEDENT	:	83 182.04 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL de 143 816.14 €

Affectation du résultat de l'exercice 2022 de la commune au budget primitif 2023

- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 recettes) pour 83 182.04 €

- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002 recettes)

pour 60 634.10 €.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

*réf* : 2023/05 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 FORET**

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	43 359.86 €
DEPENSES	:	4 332.32 €
EXCEDENT	:	39 027.54 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	0.00 €
DEPENSES	:	542.04 €
DEFICIT	:	542.04 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL de 38 485.50 €

Affectation du résultat de l'exercice 2022 de la forêt au budget primitif 2023  
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 1068 recettes) pour 542.04 €  
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 dépenses) pour 542.04 €  
- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002 recettes) pour 38 485.50 €.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*réf* : 2023/06 : **COMPTE ADMINISTRATIF DELEGATION 2022 EAU**

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	8 558.45 €
DEPENSES	:	8 558.45 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE 0.00 €

Affectation du résultat de l'exercice 2022 de l'eau au budget primitif 2023  
Le compte administratif étant NEANT, il n'y aura pas de report.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*réf* : 2023/07 : **COMPTES DE GESTION 2022 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR.**

**COMMUNE – SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS**

COMPTES DE GESTION 2022 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR.

**COMMUNE – SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis

et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par les receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### SOMMAIRE

TRAVAUX DISTILLERIE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 FORET  
COMPTE ADMINISTRATIF DELEGATION 2022 EAU  
COMPTES DE GESTION 2022 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR.  
COMMUNE – SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS

<b>LEMAIRE Anthony</b>	<b>RINGOT Hubert</b>
<b>UNTERHALT Danièle</b>	<b>BATOT Séverine</b>
<b>CHACHAY Silvère Proc. à LEMAIRE Anthony</b>	<b>HATTON Laurent</b>
<b>FUNFSCHILLING Jérôme</b>	<b>MERGY Francis</b>
<b>VINCENT Gisèle</b>	<b>BRESCH Sébastien Proc. à BATOT Séverine</b>
<b>GUNSETT Jean-François Proc. à FUNFSCHILLING Jérôme</b>	